

AVIS PUBLIC

Règlement 1168-21 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble remplaçant et abrogeant le Règlement 1151-20 (111, 5^e Rue)

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une consultation publique sur ledit règlement entre le 6 et le 25 mai 2021;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 3 mai 2021;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 5 juillet 2021;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 13 septembre 2021;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 14^e jour de septembre 2021

Céline LeBlanc
Greffière